



74470 VAILLY

PROCES VERBAL

REUNION DU SYNDICAT DE L'ASA DES 3 BECS

Mardi 27 Juin 2017 – 18h 00 – Mairie de Vailly – 74470 VAILLY

Présents :

Délégués titulaires : Chatelain Julien, Morel René, Morel-Vulliez Jean-Louis, Trabichet Josette, Yannick Trabichet (Mme).

Délégués suppléants : Chevallet François, Trabichet Gérard Clément, Trabichet Yannick (Mr).

Absents excusés : Christian MOREL-CHEVILLET, Alain DARAGON, Raymond MOREL-CHEVILLET
Karine LHUILLIER Chambre Agriculture

Maître d'œuvre COFORET : Baptiste COYER, Baptiste DUCRET

Représentant Chambre Interdépartementale d'Agriculture Savoie Mont-Blanc : Bernadette Jordan

Le PV de la réunion du 14 04 2017 2016 est approuvé à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean-Louis MOREL VULLIEZ

Mme Yannick Trabichet rappelle les faits marquants depuis l'AG du 25 juin 2017 : dossier de demande de subventions, notifications des aides en décembre 2016, vote du budget primitif 2017.

Réalisation de la desserte forestière

Baptiste Coyer, maître d'oeuvre COFORET, présente le plan de piquetage du terrassement. Il a nécessité près de 6 jours de travail pour 4 personnes. La réalisation du martelage de la coupe d'emprise a également été réalisée, chaque arbre est répertorié avec un numéro affecté à une parcelle cadastrale (plantes de 25 cm à 1m 30 de diamètre avec distinction par essence et qualité). Ce travail préalable a été nécessaire pour préparation du dossier de consultation des entreprises.

Les travaux doivent débuter avant 13 12 2017 et devront être terminés dans les deux ans suivant cette date. Plus de 2800 arbres ont été marqués (50% de feuillus et 50% de résineux). Les premiers



travaux suivent la chronologie suivante : coupe emprise, abattage des bois, évacuation, terrassement, aménagement places de dépôt. Il est noté qu'une attention particulière sera portée sur la source des Granges et que des solutions techniques devront permettre la préservation de la ressource.

Le Débardage est inclus dans le marché. Pour des raisons de sécurité le bûcheronnage sur la coupe d'emprise est organisé par Coforet.

Dossier de consultation des entreprises

Le règlement de la consultation est en cours de finalisation. Le **planning prévisionnel** des travaux est le suivant :

- ✓ DCE (Dossier de Consultation des entreprises) 10 07 2017 mise en ligne 21 07 2017 (Journaux Locaux/plate-forme MP 74)
- ✓ Visites sur site obligatoires 28 et 30/08 14 H 00. RDV départ route forestière.
- ✓ Remise des offres 4 09 2017 16h 00
- ✓ Attribution marché 8/09/2017 et envoi courriers entreprises non retenues
- ✓ Notification 25/09/17
- ✓ Début travaux 2/10/2017
- ✓ Fin juillet 2018 : fin des terrassements de tous les axes, des fossés et passages busés. Route forestière empierrée et finalisée sur 2 km ainsi que deux places de dépôt.
- ✓ Fin total des travaux 31 août 2019. Toutes les factures doivent être envoyées avant le 13 juin 2019.

Baptiste Coyer précise qu'il n'y aura pas d'utilisation d'explosifs, mais des brise roches si nécessaire.

Organisation de la coupe d'emprise

Chaque propriétaire concerné par la coupe d'emprise recevra un état recensant les arbres à couper. Cet état sera à retourner accepté, et dans un second temps, les propriétaires recevront une proposition d'achat des bois.

L'Avancement de la coupe emprise se fera en parallèle avec début de travaux.

Mr Yannick Trabichet pose la question de l'évacuation et du stockage des bois de l'emprise, une place de dépôt est-elle envisageable sur du terrain communal ?

La présidente propose que l'on étudie la possibilité de stockage aux Plagnes près de la déchetterie.



La commune de Reyvroz sera associée au démarrage des travaux. Un état des lieux sera nécessaire sur la voirie communale.

Demande autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

Le dossier est préparé par Baptiste Coyer qui le soumettra à la présidente pour validation.

Interrogations des propriétaires

Certains propriétaires de l'ASA des 3 Becs ont été contactés par la Société GST Bois pour d'éventuelles coupes sur le massif (bois scolytes). Il est rappelé que le but premier de l'ASA est de réaliser une desserte forestière pour permettre l'exploitation de la forêt dans des conditions qui seront fixées dans le plan de gestion. La société GST Bois ne peut donc intervenir sur ce massif en contactant directement les propriétaires.

Participations financières

Mme la Présidente rencontrera Mme Mougenot de la trésorerie de Thonon pour convenir des modalités de recouvrement des participations. Le produit de la vente des bois situés sur des parcelles d'emprise, pour lesquelles aucun propriétaire ne se sera manifesté, sera inscrit en compte d'attente.

Questions diverses

L'attribution du marché fera l'objet d'une prochaine réunion courant septembre.

La Présidente,



Mme Yannick Trabichet



La présidente.
Yannick TRABICHET

